

Par dépôt électronique et courriel et poste

Le 21 novembre 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposera le 22 novembre 2018 ses réponses à la demande de renseignements no 4 de la Régie de l'énergie concernant le volet tarifaire, dans le dossier décrit en rubrique.

Les réponses disponibles seront consignées à la pièce HQT-13, Document 1.4 dont les originaux suivront par la suite.

Le Transporteur souligne que la demande de renseignement no 4 est d'ampleur. Avec égards, une telle demande était inattendue à ce stade d'avancement du dossier. Le Transporteur déploie tous les efforts afin de répondre aux diverses questions de la Régie. Toutefois, il ne sera pas en mesure de déposer le tout pour midi demain. Le Transporteur demande respectueusement que le délai de dépôt de ses réponses soit fixé au 22 novembre 2018 à 16h00.

Le Transporteur demande à la Régie de reporter le dépôt de ses réponses aux questions 8 à 10 de la demande de renseignement précitée et ce, au 21 décembre 2018 à 12h00. Ainsi, malgré les efforts consentis et sa diligence, le Transporteur ne sera pas en mesure de déposer ses réponses aux questions 8 à 10 dans le délai anticipé par la Régie. Avec égards, puisque ces questions concernent l'audience qui se déroulera à compter du 14 janvier 2019, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Le Transporteur déposera également les pièces révisées HQT-13, Documents 2.1 et 3.1 concernant les demandes de renseignements des intervenants AHQ-ARQ et AQCIE-CIFQ. La liste des pièces révisée, à sa section de suivi, décrira les révisions effectuées.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)